





## SYNTHESE DE LA NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES POUR L'ANNEE 2021

La note sur les dépenses relatives aux Charges Communes accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2021, fait ressortir le rôle du budget des Charges Communes en tant qu'instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales, et de mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants.

## I- Le budget des Charges Communes : instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales

Les crédits du chapitre de fonctionnement du budget des Charges Communes sont constitués, essentiellement, de dépenses revêtant un caractère social telles que la charge de compensation, certaines dépenses liées aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale, ainsi que les allocations, rentes et pensions diverses.

Le montant des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2019, s'élève à 44.095,14 MDH.

Ce montant a été augmenté, en cours d'année, d'une somme de 250 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Ainsi, le montant total des crédits ouverts dans le cadre dudit budget, se chiffre à 44.345,14 MDH.

A fin 2019, le taux d'exécution du budget susvisé a atteint 98,04%.

**Q**uant à l'année 2020, les crédits programmés au titre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes, tels qu'ils ont été fixés par la loi de finances pour l'année 2020, s'élèvent à 24.651,21 MDH, enregistrant, ainsi, un recul de 19.443,93 MDH ou de 44,10% par rapport à l'année 2019.

Ces crédits ont été augmentés, au cours du premier semestre de l'année 2020, par le biais de l'ouverture de crédits supplémentaires issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles (200 MDH), et de versements à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de remploi domanial » (1.000 MDH).